

## **Éléments de bilan des travaux conduits avec les établissements en 2008**

**Hélène MECHOULAM**

**Adjointe au responsable du projet IPERU à l'Observatoire des Sciences et des Techniques**

J'aimerais maintenant vous présenter le bilan d'IPERU pour l'année 2008 qui constituait la dernière année pilote du projet. Le nombre d'établissements concernés par le projet a atteint 150 en 2008 contre 107 en 2007 et 17 en 2006. En 2008 ce sont surtout des établissements de sciences humaines et sociales comme les Instituts d'Etudes Politiques par exemple qui ont intégré le projet.

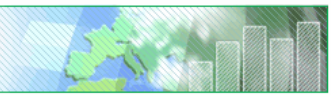
Je rappelle que pour le projet IPERU, un établissement est défini comme une somme de laboratoires (CHU associés à l'établissement inclus) plutôt que comme une somme de chercheurs. En 2008, les indicateurs livrés portaient seulement sur les sciences de la matière et de la vie, car pour ce qui est des SHS, nous avons rencontré plusieurs problèmes méthodologiques qui appellent dès à présent une réflexion approfondie.

Je vous rappelle que les corpus de données sollicités dans le cadre du projet sont au nombre de trois : les publications, les brevets et les PCRD et que le bilan que je vais donner concerne l'exercice de l'année 2008 et non pas les derniers repérages bibliométriques de juin 2009, ou PCRD de septembre 2009.

Pour ce qui est des publications, chaque établissement repère sa production dans la base de l'OST, accessible par l'intermédiaire d'une interface dédiée. Si un établissement ne fait pas son repérage, il n'y a pas de production d'indicateurs. Les données sont issues de la base Web of Science® de Thomson Reuters et recouvrent les 3 produits « sciences », « arts & humanities », et « social sciences ». Le repérage se fait sur tous types de documents, mais le calcul des indicateurs ne se fait qu'après l'application de filtres qui ne conservent que les *articles*, *letters* et *reviews*. Les indicateurs sont calculés sur le périmètre D (je rappelle que c'est le fait qu'un document soit classé D par Thomson Reuters qui détermine si la publication sera retenue ou pas dans le rapport présentant les indicateurs sur les sciences de la matière et de la vie). Les indicateurs ont été transmis aux établissements fin 2008. Quinze établissements seulement ne se sont pas connectés à l'interface et 77,8 % des établissements qui se sont connectés, ont envoyé le mail de fin de repérage (109/135) ce qui est très important pour nous puisque cela nous indique clairement que l'établissement a fini le travail.

Pour ce qui est des brevets, l'organisation est quelque peu différente. En effet, l'OST a d'abord effectué un pré-repérage qui a été ensuite validé ou contesté par les établissements. En cas de réclamation, les établissements devaient transmettre des informations précises pour que l'OST puisse en tenir compte.

Pour la première fois, nous avons utilisé les données de la base PATSTAT lors de notre recensement en avril 2008. Nous avons pris en compte les demandes de brevets déposées à l'INPI et l'OEB publiées entre 2003 et 2007 pour lesquelles l'établissement était déposant (ou codéposant)



initial. Ces demandes n'aboutissent pas forcément à une délivrance effective du brevet. Nous avons également dédoublonné les demandes PCT (WO) et les demandes européennes (EP).

123 établissements se sont connectés à l'interface (82 % des 150) et environ 440 réclamations ont été examinées. Pourtant seulement 1,6 % ont modifié le pré-repérage de l'OST (6 ajouts, 1 retrait). Plusieurs cas expliquent ce faible taux de modification du pré-repérage par rapport aux réclamations des établissements :

- Près de 20 % des réclamations correspondaient à des demandes de brevet qui se trouvaient déjà dans l'interface (dont 28 réclamations se rapportant à des demandes de brevet européen dé-doublonnées, c'est-à-dire que l'établissement réclamait une demande de brevet qui était dans l'interface sous le numéro de la demande PCT)
- Un peu plus de 47 % de l'ensemble des réclamations étaient infondées, dont 36 réclamations hors périmètre pour l'année de publication de la demande de brevet, et 35,5 % (156 réclamations) étaient hors périmètre parce que le nom de l'établissement n'apparaissait pas parmi les noms de déposants dans la base
- Sur une trentaine de réclamations dont le numéro était erroné, 14 avaient des numéros non exploitables
- En outre, 76 réclamations concernaient des demandes de brevet PCT qui n'étaient, à notre connaissance pas encore passées en phase européenne.

Au total, on peut considérer que 70 % des réclamations étaient soit inutiles soit hors du périmètre.

Après chaque exercice, on essaye de tirer des leçons pour l'amélioration de l'exercice suivant. Le bilan 2008 des réclamations prouve une difficulté d'appropriation du périmètre par les établissements et aussi des contestations sur la date prise en compte pour le calcul des indicateurs dans la vie du brevet. Enfin, certains établissements auraient souhaité une prise en compte d'autres productions comme les logiciels et pour finir certains estiment aussi que le périmètre retenu ne reflétait pas l'état de leur production technologique notamment quand la gestion de celle-ci est confiée à d'autres établissements.

Toutes ces remarques sont utiles car elles permettent à l'OST d'évoluer, mais nécessitent aussi qu'il réfléchisse avec les établissements au prochain exercice.

En matière de PCRD, l'organisation du recensement était identique à celle des brevets. Les données de base étaient issues de E-corda (pour le FP7) et non plus de Cordis comme pour les programmes précédents et l'actualisation était celle d'octobre 2008. Le périmètre recouvrait les projets du FP5 (1998-2002), sauf pour les établissements qui avaient déjà eu l'occasion de valider le pré-repérage en 2007, du FP6 (2002-2006) et du début du FP7 (2007-2013) pour tous. J'ajoute que le périmètre de l'établissement comprenait également les CHU associés.

Je précise que le pré-repérage de l'OST s'effectue pour cette base à partir du champ organisation ou, à défaut, du champ département. Lorsque le nom de l'organisation était trop vague, par exemple AP-HP, nous avons aussi effectué des recherches sur Internet.

Dans l'ensemble, les réclamations étaient bien ciblées. Les 94 réclamations qui ont reçu une suite favorable, parmi les 430 réclamations reçues, comprenaient des demandes d'ajouts et de retraits. Les réclamations rejetées s'expliquaient pour les raisons suivantes : non prise en compte de la date



d'actualisation de la base, projets où le nom de l'établissement n'apparaissait pas clairement ni dans le champ organisation ni dans le champ département. La plupart des demandes de retrait ont été refusées, il s'agissait d'erreurs de périmètre.

En tout, 22 % des réclamations ont été acceptées (78 ajouts, 17 retraits). Ces ajouts et retraits ne remettent pas réellement en cause le pré-repérage de l'OST ; ils sont dus à l'assouplissement du périmètre qu'il a été décidé d'appliquer en cours d'exercice pour donner la réponse la plus appropriée aux réclamations des établissements.

Ce que l'exercice nous a appris c'est qu'il fallait trouver un moyen de prendre en compte la participation des établissements en tant que parties tierces (ou « *third party* »), ce que nous avons fait pour l'exercice 2009.

En conclusion et pour tous les corpus, il apparaît que l'exercice 2008 a été globalement bien suivi : 109 des 150 établissements (soit 72,7 %) se sont connectés à toutes les interfaces mises à leur disposition pour l'exercice 2008 et seuls 8 des 150 établissements ne se sont connectés à aucune interface (soit 5,3 %).

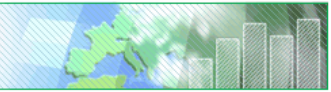
**Q** - Je reprends les deux propos tenus en début de séance. Nous sommes à la recherche d'indicateurs robustes et stables dans le temps mais, lorsque j'observe la partie publication, je suis quelque peu inquiet car en prenant pour référence le périmètre du laboratoire, je peux multiplier ma production scientifique par 60. Que dois-je faire ?

**R** Il convient évidemment de respecter le périmètre préconisé par l'OST. C'est la seule façon de permettre la construction d'indicateurs robustes qui puissent positionner les établissements dans des références stables qui répondent, elles-mêmes, au même périmètre. On peut ne pas être d'accord mais aujourd'hui c'est le périmètre le plus fiable puisqu'il est impossible par exemple de lier dans le Web of Science® (WoS) l'adresse à ses auteurs.

**R**- Il y a d'une part ce qu'on appelle le périmètre de référence de l'OST qu'il faut respecter. Mais par corpus et afin que les établissements puissent s'y retrouver, nous essayons d'autre part dans la mesure du possible d'ouvrir ce périmètre comme nous l'avons fait récemment dans les calculs PCRD. Nous le ferons probablement aussi au niveau des brevets en réflexion avec les établissements. Quoi qu'il en soit sur ces périmètres dits « élargis » nous ne pouvons faire que des dénombrements et pas d'indicateurs puisque les références nationales ou internationales n'existent pas sur ces périmètres. Il y aura donc encore pour IPERU un périmètre de laboratoires qui vous est imposé, et il faut que tous aient la même façon de repérer car il permet de vous situer dans des références plus larges. Et pour l'instant, pour la bibliométrie ce n'est pas un périmètre d'auteurs, pour les brevets ce n'est pas un périmètre d'inventeurs...même si cela peut être un jour amené à évoluer.

**Q** - Concernant le périmètre de la bibliographie, les partenariats qu'entretiennent les unités entre elles pourraient brouiller les pistes. Pour notre part, nous sommes partenaires de l'INSA avec qui nous avons deux unités et nous comptons les publications de ce laboratoire alors que les informaticiens publient plus que nous.

**R** - Là vous vous focalisez me semble-t-il sur un exemple. Ce qui est important, c'est que si tout le monde compte de la même façon, ce cas particulier devient négligeable pour la valeur de



Quatrième journée d'information du projet IPERU

l'indicateur puisque tous les établissements suivent la même règle. De plus si vous avez un partenariat avec ces unités INSA c'est tout de même une vraie réalité dont les publications peuvent être le reflet dans cette façon de compter.